

Le renard roux

LE RENARD ROUX

Saprésence en ville



© Bruce Ronchi

La faune sauvage est présente depuis toujours dans nos villes. En effet, certaines espèces y trouvent d'abondantes sources de nourriture, ainsi que la possibilité de s'y reproduire. Le renard roux est présent dans la plupart des agglomérations européennes (même les grandes capitales), et force est de constater qu'il s'est très bien adapté à notre mode de vie. En effet, le renard est un animal opportuniste qui peut facilement adapter son régime alimentaire en fonction de la nourriture disponible sur son territoire.

Carte d'identité

Nom : Renard roux (*Vulpes vulpes*)
 Classe : mammifères
 Ordre : carnivores
 Famille : canidés
 Taille : de 57 à 80 cm (queue : 33 à 43 cm)
 Poids : de 5 à 7 kg



© Sonia Schaal

Biologie

Le renard est roux sur le dessus et blanc / crème sur le ventre. Il est assez court sur pattes et a le museau pointu avec la queue touffue.

Le rut a lieu entre décembre et février, période de l'année où les renards peuvent être assez bruyants (abolements, jappements...). Puis, en mars les femelles mettent bas entre 3 et 6 petits dans un terrier qui sera occupé durant l'élevage des jeunes (la taille des portées dépend de la nourriture disponible ainsi que de la densité des populations existantes).

À partir de 2 mois les renardeaux commencent à sortir explorer les environs du terrier. Ce n'est qu'à la fin de l'été qu'ils seront chassés du territoire de leur mère pour s'en trouver un nouveau.

Habitat

Le renard creuse rarement son propre terrier. Il trouve des refuges dans des fourrés, sous des racines dans les parcs ou dans des cavités. Il peut également fréquenter des cabanes/ remises de jardin ou encore des caves et des vide-sanitaires. Le renard ne vit pas en terrier toute l'année : il n'est utilisé que pour l'élevage des jeunes.

Alimentation

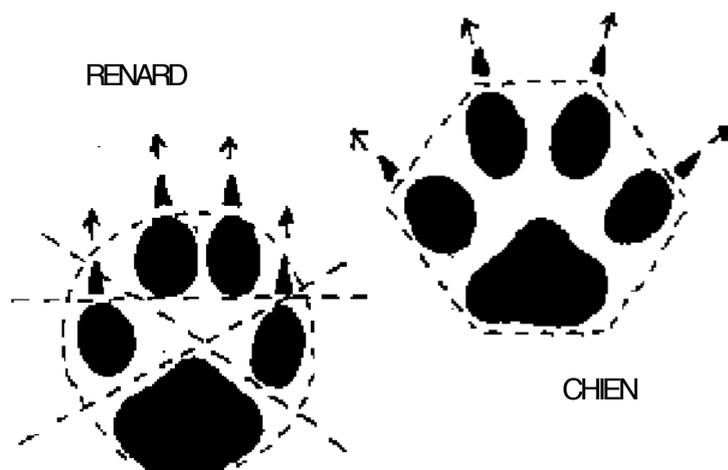
Le renard est omnivore. Néanmoins, il est majoritairement prédateur de petits rongeurs (campagnols, souris, mulots...), mais consomme également des baies, fruits tombés au sol, vers de terre, champignons ou encore, des aliments provenant de poubelles.

Indices de présence

Empreintes

Environ 5 cm de long, composées de 4 pelotes digitales avec des griffes. Différence avec le chien :

- Possibilité de tracer une ligne horizontale et deux obliques sans couper les traces des pelotes ;
- Les griffes pointent toutes vers la même direction.



Caractéristiques du terrier

- Une seule ouverture, appelée gueule, peu ou pas dégagée ;
- Peu/ pas de déblai car pas d'entretien du terrier ;
- Souvent des restes de nourriture à l'entrée ;
- Mauvaise odeur due aux restes de nourritures faisandés ;
- Souvent un ancien terrier de blaireau.



© Laetitia Duhil / LPOAlsace

Crottes

- 5 à 15 cm de long ;
- Présence de poils, de morceaux d'os ou de graines ;
- Servent de marquage territorial : souvent mises en évidence (sur une taupinière, une pierre, au croisement de deux pistes etc..)



© Jérémy Lamotte / LPOAlsace

Réglementation

Bas Rhin

Selon l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019, le renard est classé parmi la liste des « Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD). Cela implique qu'il peut être piégé toute l'année et en tout lieu, chassé ou déterré avec ou sans chien, mais uniquement par des piégeurs et chasseurs agréés. Exception faite à la ville de Strasbourg : Depuis 1989, il est interdit de chasser cette espèce.

Haut Rhin

Suite à l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019, le renard n'est plus classé ESOD dans le département du Haut Rhin, excepté dans 24 communes en raison de la présence du grand hamster d'Alsace : Ribeauvillé, Berghheim, Guémar, Zellenberg, Beblenheim, Ostheim, Benwhir, Houssen, Colmar, Grussenheim, Jebnheim, Holtzwhir, Horbourg-Wihr, Wickerschwir, Muntzenheim, Fortschwihr, Andolsheim, Sundhoffen, Durrenentzen, Kunheim, Biesheim, Volgelsheim, Agolsheim et Obersaasheim. En-dehors de ces communes, seul le tir est autorisé, de jour, à la période d'ouverture de chasse pour cette espèce soit du 15 avril 2019 au 28 février 2020.

Les idées reçues

Le renard s'attaque aux chiens et aux chats

C'est faux : un renard ne risquerait pas d'être blessé et chercherait plutôt à éviter toute confrontation. Néanmoins, les comportements d'intimidations entre ces animaux peuvent être assez impressionnants, mais il est rare que cela se termine par un véritable affrontement.

Le renard est agressif envers l'homme

Bien qu'il se soit progressivement habitué à la présence humaine, le renard est un animal craintif et nocturne, il est donc rare de le croiser en journée. Cependant, il peut sortir le jour lorsqu'il se sent en sécurité, mais il n'a aucune raison de s'attaquer à l'homme.

Les renards pullulent, il faut les réguler

Cela est biologiquement impossible : ce sont des animaux territoriaux dont les densités de populations s'auto-régulent en fonction de la nourriture disponible sur leur territoire. Lorsque tous les territoires sont occupés, les portées sont plus petites et les jeunes sont obligés de se disperser en quête d'un nouveau territoire.

Les problèmes de cohabitation

En milieu urbain, les renards peuvent creuser des accès pour s'installer dans les espaces vides sous les bâtiments tels que des abris de jardins, des terrasses, des caves ou encore dans les vides sanitaires. Leur présence sous ces bâtiments n'est que temporaire. En effet, tous les individus quittent le terrier dès la fin de l'été, lors de l'émancipation des jeunes.

Bien que les renards ne soient pas dangereux et que leur présence ne soit que provisoire, cela peut provoquer plusieurs types de gênes.

Gêne olfactive

Les odeurs nauséabondes pouvant découler de la présence de renards proviennent des débris alimentaires laissés près des terriers. L'odeur de la nourriture pourrissante peut alors se propager par les raccordements de tuyauterie si les animaux se sont installés dans le vide sanitaire d'un bâtiment.

Problèmes sanitaires

La rage

Sur notre territoire, le risque de transmission à l'homme peut être considéré comme nul puisque le ministère de l'Agriculture a déclaré la France indemne de rage vulpine (rage dite « du renard ») depuis 2001, suite aux campagnes de vaccination.

La gale

Les renards peuvent être porteurs de la gale, cette maladie est d'ailleurs l'un des facteurs naturels de régulation des populations de cette espèce. Il s'agit d'une affection de la peau causée par un acarien : *Sarcoptes scabiei*.

Les choses à ne PAS faire !

Du fait du caractère territorial du renard, piéger le ou les individus gênants dans le but de les déplacer ou de les tuer ne saurait être une solution efficace puisque le site, laissé vacant, serait rapidement recolonisé par un nouvel individu.

Au-delà de l'absence d'éthique, d'une telle pratique, cela ne résout en rien la problématique.

Par ailleurs, même si certains animaux ne semblent pas effrayés par la présence humaine, il est essentiel de bien comprendre que les renards restent des animaux sauvages. Il convient donc de ne pas tenter de les approcher, ni de les nourrir ou de les caresser.

Celui-ci peut se transmettre facilement aux animaux domestiques (chats et chiens). En revanche, le risque de transmission à l'homme est assez faible puisque la gale humaine est contractée par un autre type d'acarien (*Sarcoptes scabiei hominis*). La gale animale peut néanmoins être transmise à l'homme si le contact avec l'animal infecté est prolongé et répété (comme avec les animaux de compagnie). Le traitement antiparasitaire habituel de ces derniers, suffit à les protéger du parasite et donc à protéger les humains de tous risques.

L'échinococcose alvéolaire

Le cas de l'échinococcose alvéolaire est plus problématique. Il s'agit d'un parasite se développant dans l'intestin du renard, et dont les œufs sont évacués avec les crottes (mais pas l'urine !). Les œufs sont ensuite consommés par les rongeurs et vont se développer jusqu'au stade larvaire dans leur foie. Ensuite, lorsque le rongeur est lui aussi consommé par un renard, un chien, ou un chat, il va se développer dans le système digestif de l'hôte jusqu'au stade adulte. La contamination de l'homme par ce parasite peut survenir lors de la consommation de végétaux ou de fruits souillés par les déjections. Seule la cuisson à au moins 60°C détruit les œufs. Si on accuse souvent le renard de véhiculer cette maladie, les principaux vecteurs de transmission pour l'homme restent les chiens et chats, lorsque ceux-ci ne sont pas régulièrement vermifugés. À savoir que les campagnes de régulation du renard ne règlent pas ce problème puisque cela force les populations (surtout les jeunes, plus sensibles au parasite) à se déplacer.

La présence des renards en ville est nécessaire et bénéfique à l'écosystème urbain, car ils participent à la régulation des micromammifères comme les rats ou les souris, et dans une moindre mesure, des pigeons.



© Florentin Havet

Avoir la bonne attitude

Le renard étant un animal intelligent et ubiquiste (qui s'adapte facilement à des situations variées), il peut se montrer plutôt confiant lorsqu'on le laisse tranquille. Il s'enfuira tout de même si on tente de l'approcher. Néanmoins, si certains individus, notamment les renardeaux, adoptent une attitude trop familière, il est important leur faire « peur » en faisant du bruit. Cela permet de développer chez eux, un comportement naturel de méfiance vis-à-vis des humains.

Si une femelle a mis bas dans un coin de votre jardin, dans votre cave ou autre, il ne faut surtout pas intervenir avant que les petits soient suffisamment âgés pour se débrouiller seuls. Si par la suite, vous ne souhaitez pas que cela se reproduise, pensez à bien combler les potentiels trous qui pourraient servir de tanière.

Protéger ses poules

Lorsque les poules sont en liberté, hors d'un enclos, le renard peut être attiré par ces proies faciles, surtout s'il s'agit d'une renarde qui doit nourrir ses petits.

Il existe différentes solutions pour éviter les pertes :

1. enfermez les volailles dans un poulailler à la tombée de la nuit (le renard chasse principalement de nuit) ;
2. installez une clôture électrique à 3 fils (efficace temporairement) ;
3. installez une clôture autour du poulailler qui empêche le renard de creuser des tunnels d'accès.

Par ailleurs, le plus efficace est de clôturer correctement votre jardin, à l'aide d'un grillage enterré, de murs suffisamment hauts ou d'une clôture électrique.

D'autre part, pour limiter les nuisances que peut occasionner la présence de ces animaux (disparition d'outils de jardin ou tout autre objet pouvant servir de jouets aux renardeaux, poubelles éventrées...), nous préconisons de ne pas laisser trainer de petits objets accessibles dans votre jardin, de ne pas laisser de restes de viandes dans le compost, de sortir les poubelles le matin du ramassage et d'éviter de laisser la nourriture des chiens ou des chats à l'extérieur durant la nuit.

La clôture idéale

- Hauteur : 130cm minimum
- Maille : maximum 4 cm
- Partie supérieure du grillage : pliée vers l'extérieur dans un angle de 30°
- Piquets de soutien : installées du côté intérieur pour empêcher les autres prédateurs (fouines, martres...) de rentrer
- Au sol : poser des dalles de 40x40cm autour du grillage ou enfoncer le grillage sur 40cm dans la terre pour empêcher le renard de creuser sous le grillage.



©D'après le dessin technique de Jan Weyn

Contact

Pôle Médiation Faune Sauvage



GEPMA
8, rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
contact@gepma.org

LPO Alsace
1 rue du Wisch - 67560 Rosenwiller
alsace.mediation@lpo.fr

